

Place de Lattre de Tassigny - Cession d'un délaissé communal à M. PETIT

M. LE MAIRE, Rapporteur : M. PETIT, propriétaire 2 place de Lattre de Tassigny, a demandé à acquérir une parcelle de terrain communal située au droit de son immeuble.

La parcelle d'une superficie de 14 m² environ, à détacher du domaine public, faisait l'objet d'une permission de voirie au profit du pétitionnaire. Ce terrain clos est le prolongement d'une terrasse permettant l'accès à l'habitation.

M. PETIT avait formulé une demande en 1988 pour acquérir le terrain mais le projet du tunnel sous la Citadelle pouvait impliquer le réaménagement possible de la place.

Aujourd'hui, l'éventualité d'un aménagement de la place n'a pas été retenu et compte tenu de la commodité indispensable à l'usage de la propriété PETIT, l'aliénation peut être envisagée.

Les négociations menées avec M. et Mme PETIT ont abouti à l'accord suivant :

- cession par la Ville de Besançon d'une surface de 14 m²
- le prix de cette aliénation est fixé à 7 000 F.

Les frais d'acte seront à la charge des époux PETIT. La recette de 7 000 F sera encaissée au chapitre 922.210.00501.30100.

Sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal est invité à autoriser cette aliénation de terrain au profit de M. PETIT aux conditions définies ci-dessus et à autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.